

# Sol Aparicio

## Faire le pas de la passe

Dès son séminaire sur le transfert, Lacan soulevait la question de savoir quel est le « point de passage » où la qualification du psychanalyste peut être acquise. Pour mieux dire, il posait la nécessité d'une telle élucidation<sup>1</sup>. Nécessité intimement articulée au caractère proprement indéfini de l'expérience psychanalytique, étant donné que le déchiffrement de l'inconscient ne saurait être exhaustif pour personne. Faute d'exhaustion possible, l'expérience de l'inconscient, disait alors Lacan, ne peut produire qu'un sujet averti. Averti de la division qui le constitue comme sujet, insistera-t-il par la suite.

Quelle peut être, donc, la qualification chez le psychanalyste ? La question se pose, encore et toujours, à l'heure où *évaluation*, *quantification* et *garantie* (sic) sont les maîtres mots du discours qui nous gouverne, pressant les psychanalystes d'œuvrer, d'une manière ou d'une autre, non pas tant pour la survie du discours analytique que pour trouver des réponses au problème de son extraterritorialité, soit, de son lien aux autres discours. Elle se pose, et c'est je crois la vraie question, au-delà de celle de la formation qui la recouvre.

Lacan a rappelé que cette qualification ne peut être obtenue que dans l'analyse ; c'est bien pourquoi la notion de « psychanalyse didactique » est venue au jour. Or, ce qui donne son véritable relief à ce rappel est ceci, que Lacan avance comme « seul principe certain » : « la psychanalyse est constituée comme didactique par le vouloir du sujet ». (Ah ! Cela ne dépend donc pas de l'analyste ! ?) Phrase où l'on sent déjà pointer ce qui ne se précise que dans sa suite, c'est-à-dire, « qu'il doit être averti que l'analyse contestera ce vouloir, à mesure même de l'approche du désir qu'il recèle. » (Et voici que l'analyste réapparaît.)

L'interrogation porte donc sur le désir qui est au cœur de l'affaire. Et si l'on croit pouvoir se féliciter d'y trouver réponse à la question posée, on sait

1 - Lacan J., *Le Séminaire livre VII, Le transfert*, Paris ; Seuil, 1991, séance du 8 mars 1961, p.219-236.

aussi que là commencent nos problèmes, car ça se complique. En effet, dès lors que « le désir est le désir de l'Autre », qu'il n'y a de désir que dans cette dépendance, il devient manifeste que c'est le désir de l'analyste qu'il faut tout d'abord pouvoir interroger. Mais comment ?

La procédure de la passe que, voici bientôt quarante ans, Lacan a inventée et proposée à son École, n'est-elle pas ce dispositif destiné à servir la seule évaluation psychanalytique possible ? Celle d'une qualification qui, d'abord et surtout, est celle d'un désir, autrement dit, de ce qui par définition n'est pas articulable ! Il s'agit donc bien dans cette procédure de s'en tenir à notre qualité de sujets du discours analytique, soit de « croire à l'inconscient » pour nous recruter.

L'enthousiasme souvent suscité par l'expérience de la passe, qui laisse perplexes certains et fait sourire les moins dupes, me semble tenir à la rencontre de ce qui fait le génie de cette invention, son adéquation absolue à l'expérience même de l'analyse. Car le dispositif de la passe est ce lieu unique, tout autre que celui du dispositif analytique et pourtant inséré dans la même structure de discours, où un sujet, dans ce qu'il a de singulier, peut se dire et se transmettre à un autre sujet. Puis, au-delà de celui-ci, le passeur, à ceux qui ont la charge d'en juger et de faire un pari sur l'avenir concernant l'élaboration de savoir qui pourra s'en suivre pour ce sujet-là, le passant - élaboration qu'il fera à l'adresse et au bénéfice de la communauté qu'est l'École.

Ce que Lacan avait appelé en 1964 « les voies d'un transfert de travail », par où « l'enseignement de la psychanalyse peut se transmettre d'un sujet à l'autre »<sup>2</sup>, me paraît trouver ainsi, dans la passe, son expression la plus accomplie.

« L'acte de se présenter à la passe », pour reprendre le sous-titre de la journée qui aura lieu le 6 octobre prochain, peut être pensé comme le redoublement ou le renouvellement de l'acte qu'est pour chacun l'entrée en analyse. Car c'est une réaffirmation du choix de l'analyse, de l'option initialement prise. Il y a bien un désir qui détermine le sujet névrosé lorsqu'il fait le pas d'adresser sa demande à un psychanalyste. Un désir décidé<sup>3</sup>. Point n'est besoin pour lui de le savoir. L'analyste est là pour savoir le repérer, l'entendre dans son dire et lui donner, ce faisant, une chance d'exister au-delà des égarements de la demande.

2 · Lacan J., Acte de fondation in *Autres Ecrits*, Paris ; Seuil, 1974 (note adjointe à l'Acte de fondation).

3 · Lacan J., *Télévision*, Paris ; Seuil, 1974.

Cf. le passage de *Télévision* où Lacan affirme qu'il n'encourage à l'analyse « personne dont le désir ne soit pas décidé. »

Le passant, à la différence de l'analysant qui débute, est averti. Il l'est surtout de ce qui faisait le nœud de sa névrose, dans la stricte mesure où il l'a résolu et qu'un bout de savoir, savoir partiel, si l'on veut, mais essentiel, est acquis. Il s'engage en connaissance de cause cette fois, pourrait-on dire. Il sait ce qu'il ne savait pas savoir. C'est ensuite au cartel qui recevra son témoignage, qu'il revient d'y déceler ce qu'il en est du désir qui l'anime. ■